

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2019 DE LA VILLE DE MILLY-LA-FORÊT

D'après l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget d'une Commune doit faire l'objet « d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (...) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Conformément à l'article L2121-12 du même code, la note explicative et le rapport adressé au Conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires « sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le Conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

La structure d'un budget est divisée en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent respectivement d'une partie dépenses et d'une partie recettes.

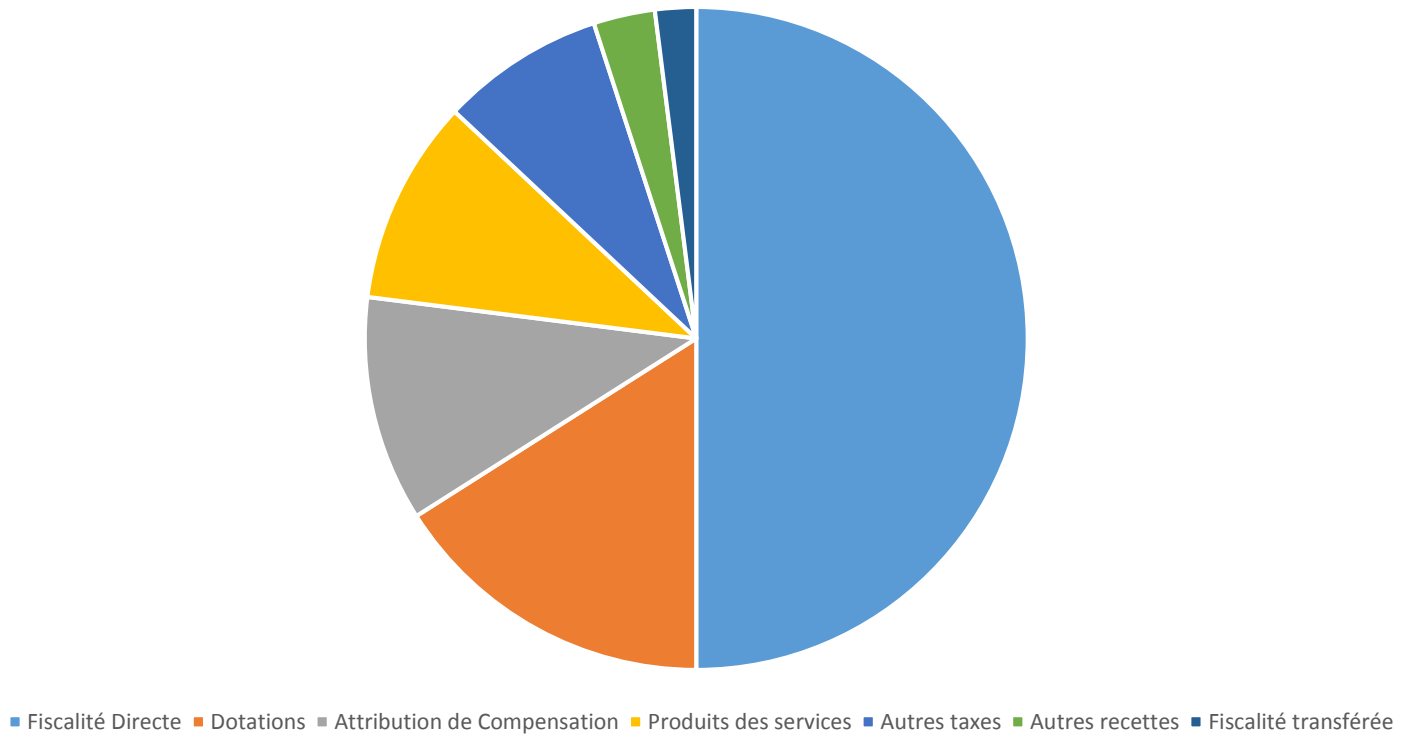
L'élaboration du budget 2019 a été guidée par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans impacter la qualité des services rendus à la population, de ne pas recourir à l'emprunt pour diminuer l'endettement et de faire appel, dans la mesure du possible, à des subventions pour mener à bien des projets d'investissement structurants pour l'avenir de la Commune.

I- La section de fonctionnement

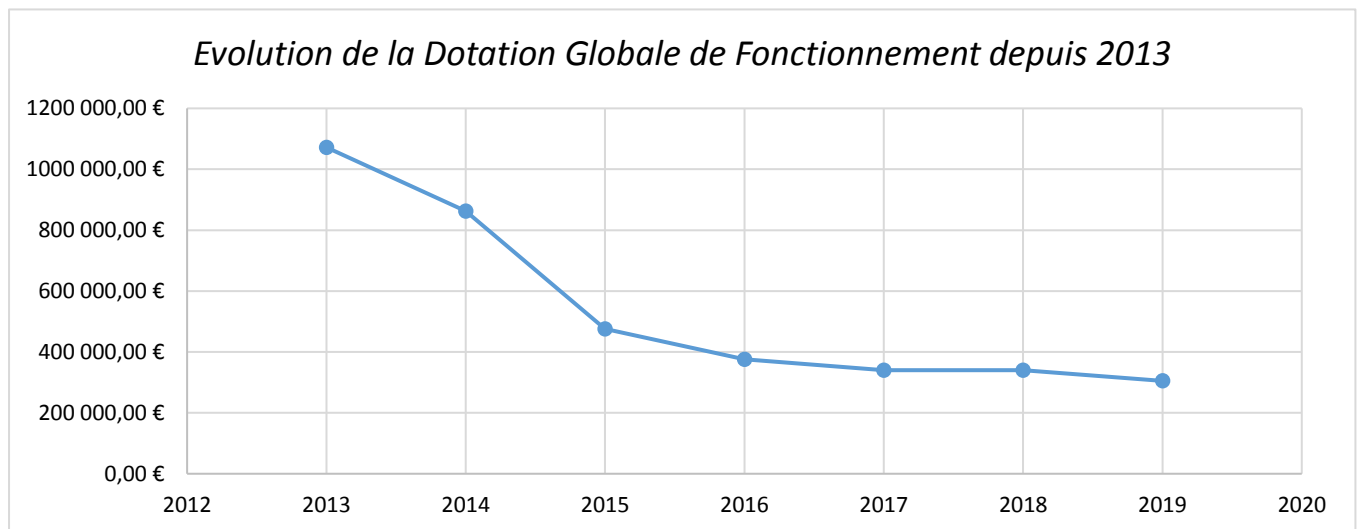
A- Des recettes dépendantes de la fiscalité directe

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services fournis à la population, au produit des impôts locaux mais également aux dotations versées par l'Etat. Pour la Commune de Milly-la-Forêt, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 703 749,99 € pour l'année 2019 et se décomposent comme suit :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	60 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	553 350 €
73	Impôts et Taxes	4 532 922 €
74	Dotations, subventions et participations	913 257 €
75	Autres produits de gestion courante	106 700 €
76	Produits financiers	542 €
77	Produits exceptionnels	16 000 €
042	Opérations d'ordre	24 000 €
002	Excédent section de fonctionnement reporté	496 978,99 €



Les recettes de fonctionnement dépendent pour l'essentiel de la fiscalité directe (51%). Les dotations ne représentent plus que 15% des recettes. Ces dernières ont fortement diminué depuis 2013 comme en témoignent le graphique ci-dessous :



Les taux des impôts locaux ne subiront pas d'augmentation en 2019 et ce, pour la seconde année consécutive :

Taxe d'habitation : 17,37 %

Taxe foncière sur le bâti : 12,79%

Taxe foncière sur le non bâti : 57,62%

Pour l'année 2019, le produit fiscal attendu s'élève donc à 3 230 633 €

B- Des dépenses maîtrisées

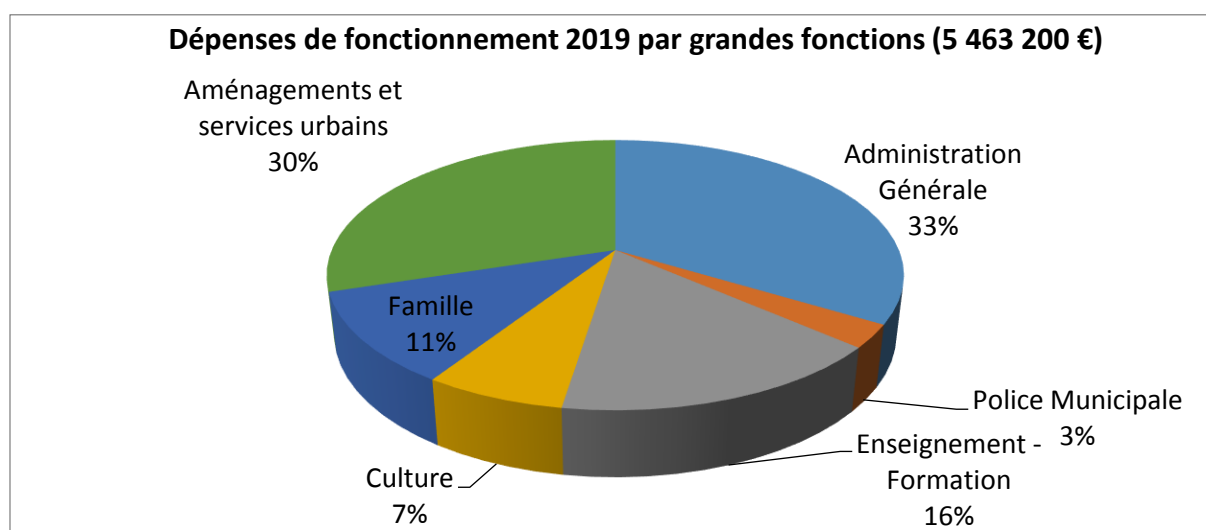
Les dépenses relatives à la section de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité comme les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fourniture, les subventions versées aux associations ou encore les intérêts des emprunts à payer.

Pour l'année 2019, les dépenses de fonctionnement de la commune de Milly-la-Forêt s'élèvent à 6 703 749,99 € et se décomposent comme suit :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractères général	1 550 000 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 220 000 €
014	Atténuations de produits (contribution au FPIC)	181 000 €
065	Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, au CCAS et participation financière au Syndicat de Musique)	392 200 €
66	Charges financières (intérêts de la dette)	118 000 €
67	Charges exceptionnelles (remboursement sur exercices antérieurs)	2000 €
023	Virement à la section d'investissement	784 549,99 €
042	Opérations d'ordre (Amortissements)	456 000 €

En matière de fonctionnement, les principaux postes de dépenses de la collectivité sont donc les charges de personnel, à hauteur de 59% et les charges à caractère général avec 28%, qui comprennent les contrats conclus par la Ville (électricité, eau etc.), les frais d'entretien des locaux et bâtiments ou encore les achats de fourniture.

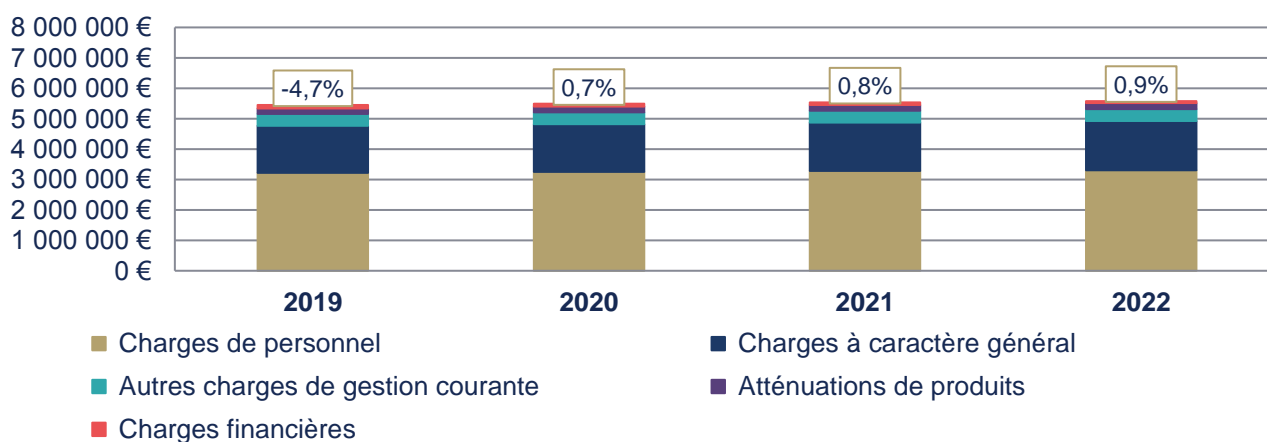
Instauré en 2012, le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines collectivités pour la reverser aux intercommunalités et communes moins favorisées. Etant donné son potentiel fiscal, la Commune de Milly-la-Forêt reverse donc chaque année une somme au titre du FPIC. Pour l'année 2019, cette dernière s'élève à 181 000 €.



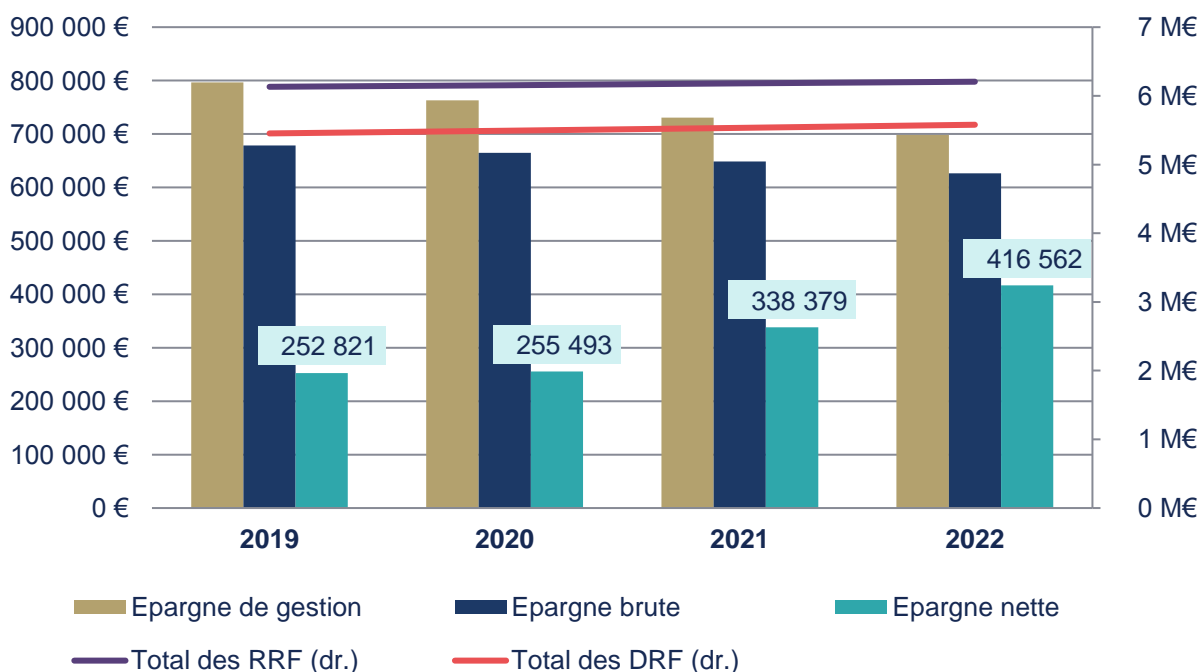
Les dépenses de fonctionnement relatives aux aménagements et services urbains, ainsi qu'à l'administration générale sont les plus importantes (respectivement 30% et 33%)

Grâce à une gestion saine et maîtrisée des dépenses, ces dernières subissent peu de variations et restent stables sur la période :

Evolution globale des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2019-2022



Une épargne de gestion en légère érosion sur la période



L'épargne nette continue de s'améliorer grâce à la maîtrise des dépenses.

Selon les prévisions effectuées, la Commune dégage des possibilités d'autofinancement d'investissement (à hauteur de 416 000 euros en 2022).

II- Section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement concerne les projets pour l'avenir de la Commune.

A- Les recettes : Des subventions conséquentes

Les recettes d'investissement se composent de recettes patrimoniales comme les recettes perçues à travers les permis de construire et les subventions d'investissement. Pour l'année 2019, les recettes relatives à la section d'investissement s'élèvent à 6 035 429,89 euros et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	1 076 100 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	240 000 €
024	Produits de cessions	325 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	784 549,99 €
040	Opérations d'ordre (amortissements)	456 000 €
041	Opérations patrimoniales	51 000 €
001	Excédent de la section d'investissement reporté	3 102 779,90 €

B- Des dépenses articulées autour de trois grands projets structurants

Les dépenses relatives à la section d'investissement s'élèvent à 4 908 576,96 euros pour l'année 2019 et se décomposent comme suit :

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	153 597 €
21	Immobilisations corporelles	4 006 403 €
13	Subventions d'investissement	17 200 €
16	Emprunts et dettes assimilés	426 000 €
040	Opérations d'ordre	24 000 €
041	Opérations patrimoniales	51 000 €
	Restes à réaliser	230 376,96 €

Les chapitres 20 et 21 représentent le poste de dépenses le plus conséquent en matière d'investissement avec un montant de 4 160 000 euros car elles concernent, pour la majeure partie, trois opérations de grandes envergures :

- L'aménagement paysager du Parc du Moustier pour un montant de 672 333 euros,
- La réalisation d'un bâtiment modulaire pour les associations à hauteur de 1 493 303 euros,
- La requalification du boulevard Sadi Carnot pour un montant de 1 233 812 euros.

Les opérations restantes concernent divers travaux de voirie, des travaux de rénovation de certains bâtiments communaux et l'acquisition de divers matériels pour les différents services communaux.

C- Les principaux projets d'investissement pour 2019-2020 et leurs moyens de financement

Principaux projets d'investissement 2019	Montant TTC	Capacité de financement	
Création d'un bâtiment associatif	1 680 132 €	Subvention notifiée (Contrat d'aménagement régional)	450 000 €
Requalification du Boulevard Sadi Carnot	1 394 132 €	Subvention notifiée (Contrat d'aménagement régional)	350 000 €
Aménagement du Parc du Moustier	672 333 €	Subvention notifiée Plan Vert Conseil Régional	90 000 €
Réparation du contrefort de l'Eglise	17 000 €	Autres Subventions notifiées	186 000 €
Couche de roulement, caniveaux et signalisation horizontale Rue Jean Cocteau	80 000 €	Epargne Nette	252 821 €
Réfection de la chaussée de la Rue Farnault	125 646 €	FCTVA (N-2)	150 000 €
		Cessions	325 620 €
		Autres Recettes	90 000 €
		Excédents	2 495 935 €
TOTAL PROJETS D'INVESTISSEMENT 2019	3 969 243 €		4 390 376 €

D'autres projets sont également à l'ordre du jour et leur mise en œuvre est conditionnée à l'octroi de 80% des subventions sollicitées :

Principaux projets d'investissement 2020 conditionnés à l'obtention des subventions sollicitées	Montant TTC	Capacité de financement	
Travaux de restauration des fresques et maîtrise d'œuvre de la Chapelle Saint Blaise	313 000 €	Epargne Nette	255 493 €
Maitrise d'œuvre restauration de la Chapelle Saint Blaise	29 000 €	FCTVA (N-2)	84 000 €
Rénovation complète de la Halle du Marché	471 400 €	Autres Recettes	90 000 €
Rénovation du Colombier	142 066 €	Excédents	392 993 €
TOTAL PROJETS D'INVESTISSEMENT 2020 conditionnés à l'obtention des subventions sollicitées	955 466 €		822 486 €
		Subventions sollicitées	621 795 €

TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2019-2020	4 924 709 €
--	--------------------